



LA FORMATION DES « NOUVEAUX » ÉLU·E·S AU CSE, AU SERVICE DU DIALOGUE SOCIAL

WEBINAIRE DU 15 JUIN 2023

AU PROGRAMME DU WEBINAIRE



Introduction



Les enjeux et ressources du CSE



La formation des membres du CSE



La formation avec Syndex

EN GUISE D'INTRODUCTION

Baromètre
Syndex- Ifop
5^e édition
Janvier 2023



DIALOGUE SOCIAL EN 2023

**Le regard des salarié·e·s, des
représentant·e·s du personnel
et des directions**

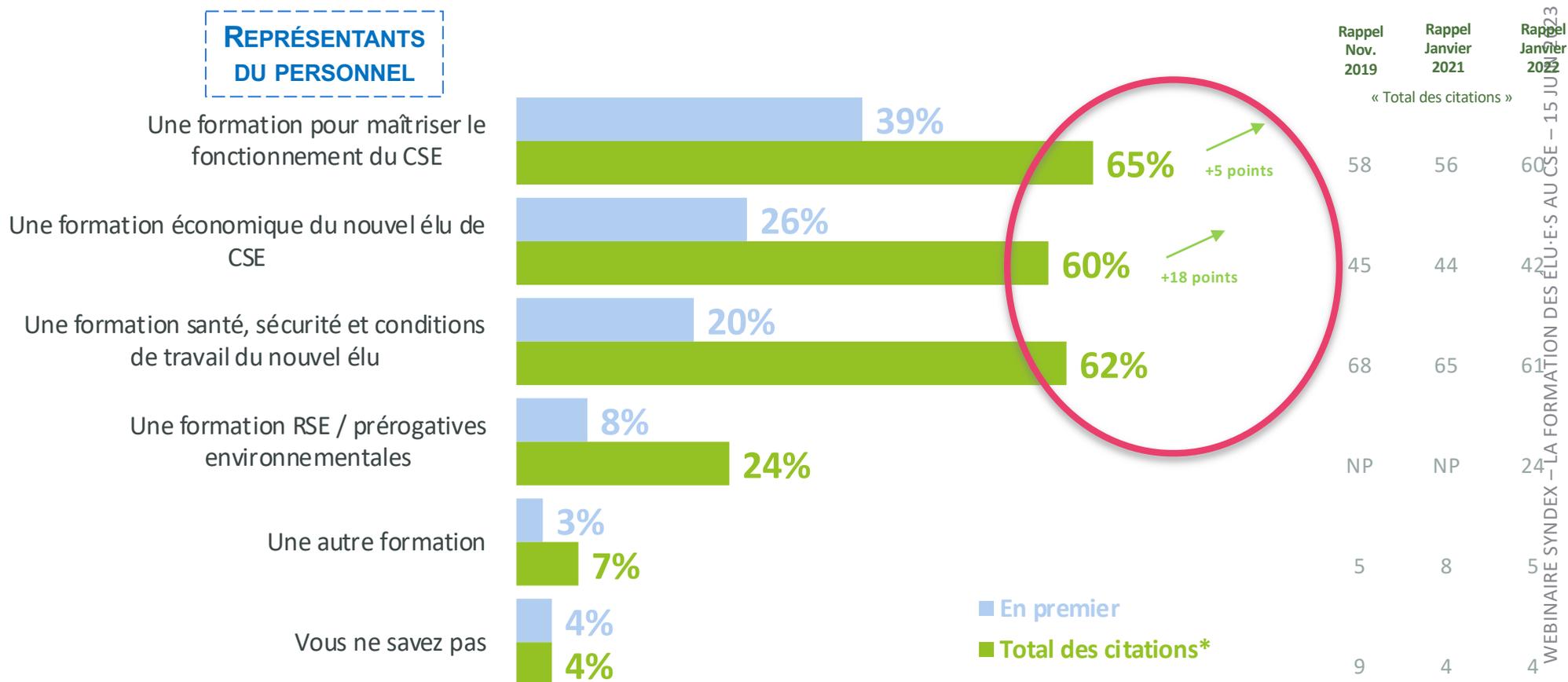


EXTRAIT DU 5^E BAROMÈTRE SYNDEX-
IFOP

LES RP MONTRENT UN INTÉRÊT ACCRU POUR LES FORMATIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CSE ET LES FORMATIONS ÉCONOMIQUES

QUESTION : Parmi les formations suivantes, lesquelles vous paraissent les plus intéressantes pour appréhender votre rôle de représentant du personnel ? En premier ? Et ensuite ?(1)

REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

(1) Avant janvier 2021, l'intitulé de la question était : « Parmi les formations suivantes, lesquelles vous paraissent les plus intéressantes pour appréhender votre nouveau/futur rôle de représentant du personnel ? En premier ? Et ensuite ? »



UNE PROGRESSION MARQUÉE DU NOMBRE DE RP AYANT EFFECTUÉ LES FORMATIONS SANTÉ/SÉCURITÉ ET ÉCONOMIQUE

QUESTION : Avez-vous déjà effectué les formations suivantes ?

REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL

75%

+7
points

Rappel Janvier 2022 : 68%
Rappel Janvier 2021 : 60%

ont déjà effectué
la formation santé, sécurité
et conditions de travail

74%

+11
points

Rappel Janvier 2022 : 63%
Rappel Janvier 2021 : 57%

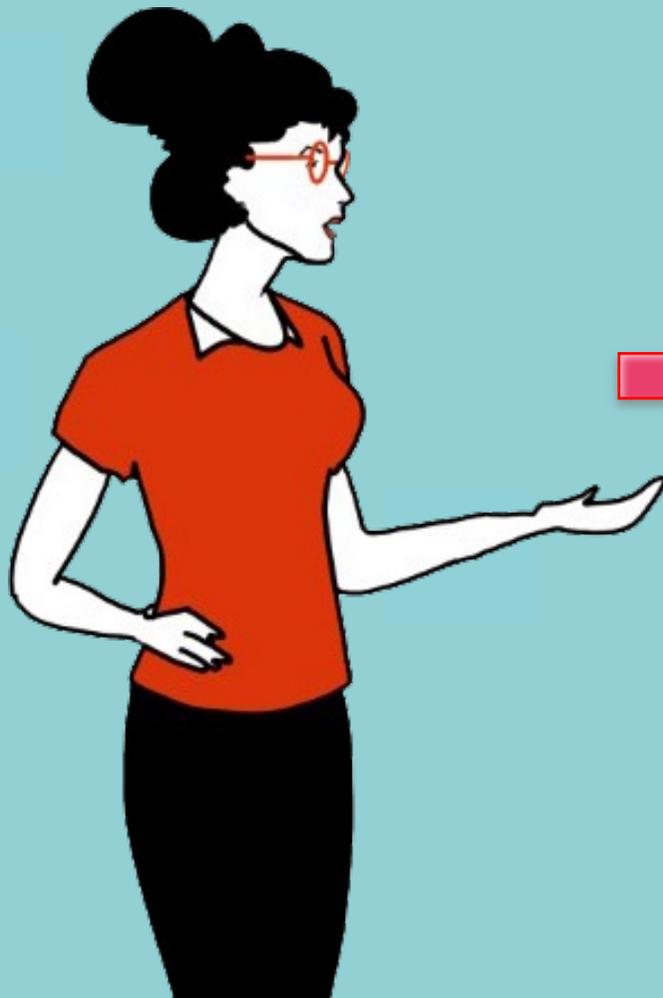
ont déjà effectué
la formation
économique

CONCERNANT LES ATTENTES POUR LES 5 ANS À VENIR, LES RP SONT PLUS EXIGEANTS SUR LEUR CARACTÈRE PRIORITAIRE, L'ÉCART LE PLUS MARQUÉ PAR RAPPORT AUX DIRIGEANTS ÉTANT LE RENFORCEMENT DU POIDS DES AVIS ÉMIS PAR LE CSE

QUESTION : Concernant vos attentes pour les 5 ans à venir, jugez-vous les évolutions du dialogue social suivantes comme prioritaires, importantes mais pas prioritaires ou secondaires ?

Récapitulatif : Prioritaire	Rappel Janvier 2022	REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	DIRIGEANTS D'ENTREPRISE
Le renforcement du poids des avis émis par le CSE (ex: avis conforme)	83%	82%	21%
L'existence d'un dialogue social au plus près du terrain (via les représentants de proximité ou l'envoi d'emails du CSE directement aux salariés par exemple)	57%	63%	37%
Des réunions de CSE recentrées sur les sujets importants	63%	61%	41%
Un accès renforcé à l'information (Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales) et à l'expertise	63%	60%	17%
Du temps de délégation et des moyens supplémentaires dans l'exercice du mandat de représentant(e) des salarié(e)s	63%	56%	14%
La mise en place d'un agenda social articulant consultations et négociations	63%	56%	19%
Davantage de formations pour les élus	NP%	55%	19%
La mise en place d'une « cogestion à la française », avec un rôle des représentants du personnel dans la gestion de l'entreprise	55%	49%	13%
Le développement du dialogue social sur la transition climatique et les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise	32%	35%	19%

AU PROGRAMME DU WEBINAIRE



Introduction



Les enjeux et ressources du CSE



La formation des membres du CSE



La formation avec Syndex

DE NOUVEAUX ENJEUX À INTÉGRER DANS LE RÔLE DE L'INSTANCE

LOI SANTÉ AU TRAVAIL

Formation, rôle renforcé du CSE sur le DUERP et le Papripact



LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

Élargissement du champ de compétence du CSE + GEPP + BDESE



Le **télétravail**, qui s'est répandu avec la pandémie et qui modifie les relations entre le CSE et les salariés / les conditions de proximité avec les salariés

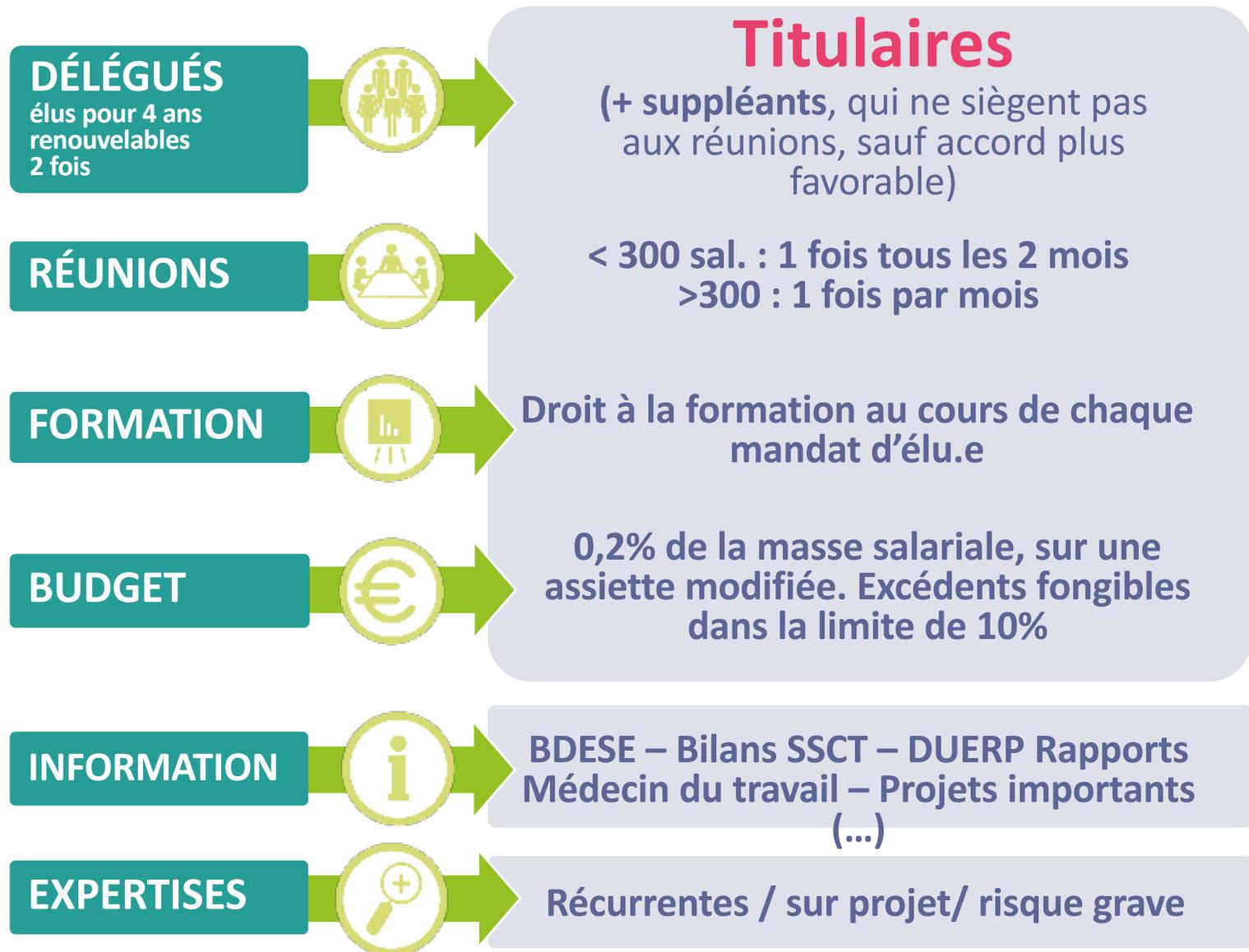
De nouveaux rôles le plus souvent sans attribution de temps supplémentaire pour les élus de CSE !

LE DIALOGUE SOCIAL EST LE REFLET DES MUTATIONS EN COURS

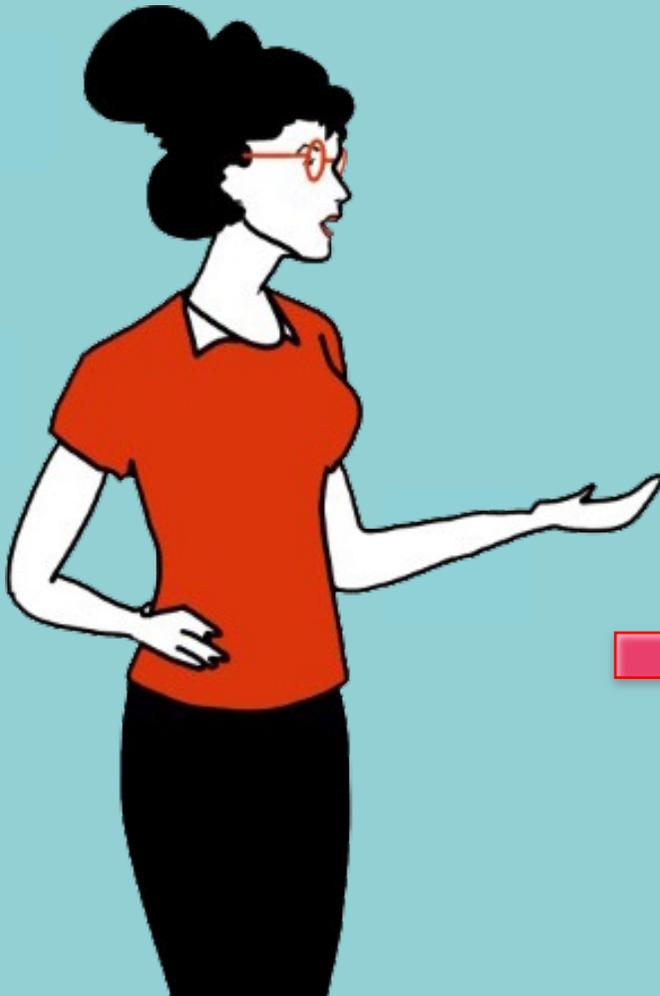
- ▶ Le CSE souffre de fragilités liées aux ordonnances et aux transformations économiques et du monde du travail.
- ▶ **Une nécessité** : *revaloriser* le mandat de CSE.
- ▶ **Une urgence** : obtenir la prise en compte des avis du CSE, et d'une manière générale, redonner aux RP des moyens (heures de délégation, *formations*, accès aux salariés et à l'information, expertises, etc.).
- ▶ Une **volonté d'engagement** dans d'autres cadres se manifeste chez les salariés, ce qui conduit les organisations syndicales à évoluer et *réinventer leurs pratiques*.



LES RESSOURCES DES ÉLUS AU CSE (+ DE 50 SALARIÉS)



AU PROGRAMME DU WEBINAIRE



Introduction



Les enjeux et ressources du CSE

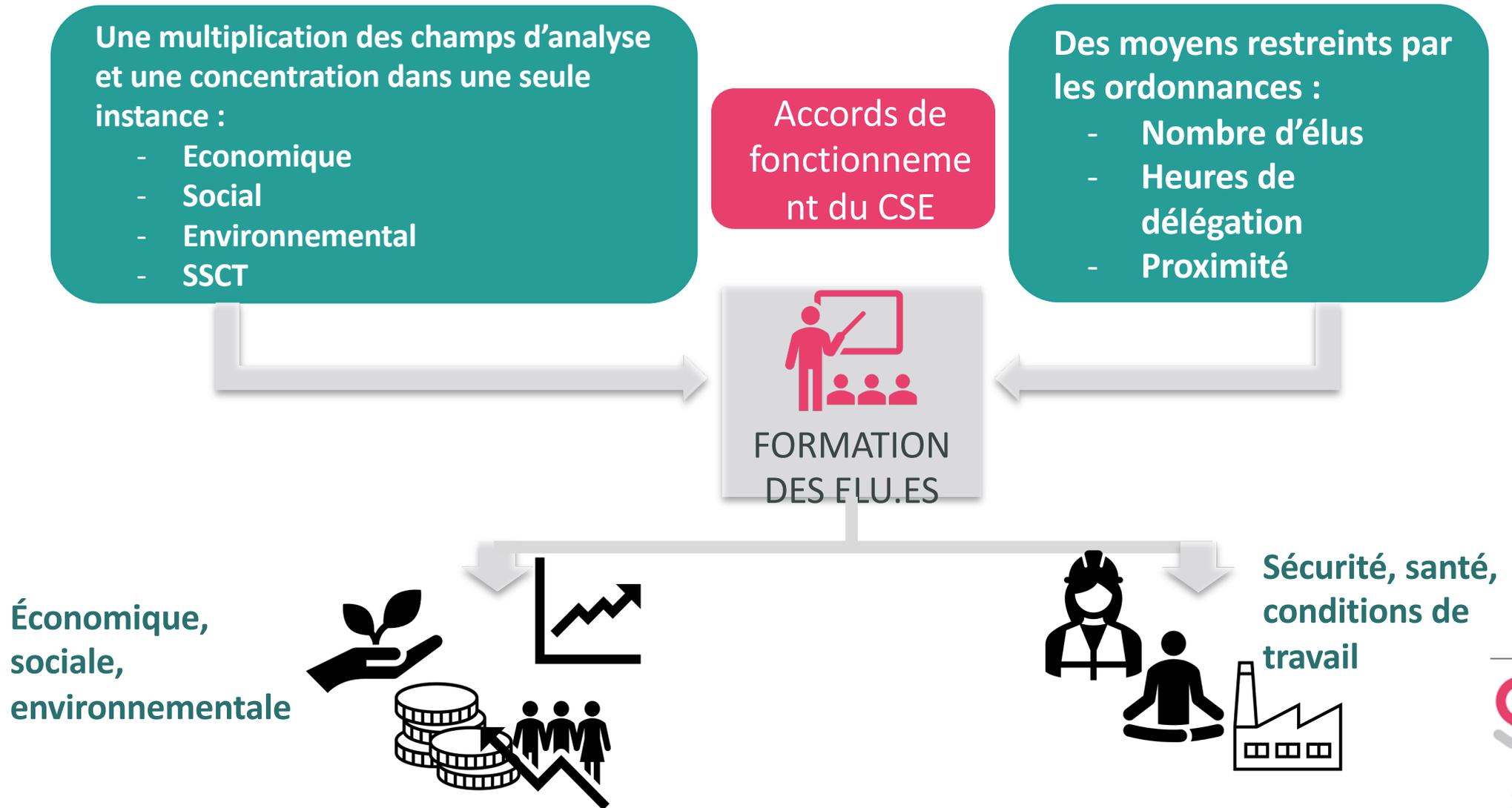


La formation des membres du CSE



La formation avec Syndex

LA FORMATION : UN ENJEU MAJEUR DANS UN CONTEXTE DE PROFESSIONNALISATION DE LA FONCTION D'ÉLU DU CSE



LE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, SYNDICALE ET ENVIRONNEMENTALE



LE CFESSE > CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE, SYNDICALE ET ENVIRONNEMENTALE



Articles L2145-5 à L2145-13 et articles R2145-3 à R2145-6

▶ Pour qui ?

- L'ensemble des salariés sans condition d'ancienneté

▶ Quel objet ?

- Acquérir des connaissances économiques, sociales, environnementales ou syndicales, dans le but d'exercer des responsabilités syndicales.

▶ Quelle durée ?

- 12 jours par an, fractionnable en plusieurs congés > 0,5 jour
- Jusqu'à 18 jours par an pour les animateurs des stages et sessions de formation

▶ Prise en charge

- Temps : maintien total de la rémunération.
- Frais pédagogiques et autres frais : à la charge du stagiaire sauf dispositions différentes (convention ou un accord collectif, financement par le CSE...)

▶ Organismes de formation

- centres rattachés à des organisations syndicales de salariés reconnues représentatives sur le plan national,
- instituts spécialisés.

LA FORMATION ÉCONOMIQUE





LA FORMATION ÉCONOMIQUE

▶ Pour qui ?

- Élus titulaires de CSE d'entreprises de +49 salariés ; 1^{er} mandat puis tous les 4 ans de mandat consécutifs ou non
- Suppléants seulement si prévu par dispositions conventionnelles ; représentants de proximité et délégués syndicaux si vote du CSE

▶ Quel objet ?

- Fonctionnement de l'instance
- Bases économiques, sociales et financières pour comprendre le fonctionnement de l'entreprise

▶ Quelle durée ?

- 5 jours maximum
- Déduit du CFESSE

▶ Prise en charge

- Sur temps de travail, avec maintien de la rémunération
- Frais : budget de fonctionnement du CSE

▶ Organismes de formation

- Organismes agréés
- Organismes rattachés aux OS ou instituts spécialisés



Le titulaire choisit librement son organisme de formation, qui ne peut pas être l'entreprise.
L'employeur ne peut pas refuser la demande de congé, sauf s'il estime, après avis du CSE, que cela peut être préjudiciable à la marche de l'entreprise

LA FORMATION SSCT



LA FORMATION SSCT



Articles L. 2315-16, -
18, -41 + décret
(R2315-20 et suivants)

▶ Pour qui ?

- Titulaires et suppléants du CSE
- Le référent en charge du harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Au premier mandat puis à chaque renouvellement

▶ Quel objet ?

- Développer l'aptitude à mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.
- Initier les élus à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail

▶ Quelle durée ?

- 5 jours au 1^{er} mandat d'élu.e
- 3 jours à chaque réélection / 5 jours si membres de la CSCCT

▶ Prise en charge

- Sur temps de travail, avec maintien de la rémunération
- Frais pédagogiques et autres frais : par l'entreprise
- Possibilité d'une financement OPCO dans les entreprises de moins de 50 salariés.

▶ Organismes de formation

- Organismes agréés par ministère du travail et OS
- Organismes agréés par le préfet de région après avis du comité régional de la formation



Lorsqu'il y a une commission SSCT, l'accord de CSE peut définir des modalités de formation, sur les risques ou facteurs de risques particuliers en rapport avec l'activité de l'entreprise

UN RENFORCEMENT DE LA PRÉVENTION AXÉ SUR TROIS VOLETS

▶ 1 - Suivi médical

- Visites de repises et de préreprise
- Nouveau rendez-vous de liaison pour les arrêts de travail d'une certaine durée
- Mise en place d'une visite de mi-carrière
- Modification du régime de la visite de fin de carrière des salariés sous surveillance renforcée
- Possibilité pour la médecine du travail de recourir à la télémédecine

▶ 2 - Prévention au travail

- Renforcement du contenu du DUERP et du PAPRI Pact
- Création du passeport de prévention
- Négociation annuelle sur la qualité des conditions de travail
- Définition complétée du harcèlement sexuel au travail

▶ 3 - Formation des élus en CSE et des référents santé-sécurité au travail

- Augmentation du nombre de jours de la formation SSCT et ouverture à tous les élus du CSE
- Financement de la formation SSCT par les OPCO dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Formation obligatoire du référent santé-sécurité

LES QUESTIONS SSCT, PRIORITÉS INCONTESTÉES DU CSE POUR TOUS, AVEC LE POUVOIR D'ACHAT

Les sujets prioritaires à traiter par le CSE selon les RP, les salariés et les dirigeants (en %)

	<i>RP</i>	<i>Salariés</i>	<i>Dirigeants</i>
Les conditions de travail	91%	81%	69%
La santé et les risques psychosociaux	89%	67%	63%
La sécurité au travail	83%	73%	75%
Le pouvoir d'achat et les rémunérations <small>(75% en janvier 2022)</small>	81%	77%	45%
<i>Les enjeux économiques et financiers de l'entreprise</i>	63%	43%	47%
<i>Les choix stratégiques de l'entreprise</i> <small>(65% en janvier 2022)</small>	60%	33%	43%
<i>La gestion des compétences et de l'emploi</i>	58%	39%	34%
<i>Les réclamations individuelles des salariés</i>	52%	45%	35%
<i>Les enjeux environnementaux</i> <small>(21% en janvier 2022)</small>	32%	31%	25%

Le sujet de la Santé au travail apparaît largement prépondérant dans les entreprises avec de fortes attentes dans sa prise en charge par le CSE.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE JOURS DE FORMATION SSCT SELON LE TYPE DE MANDAT

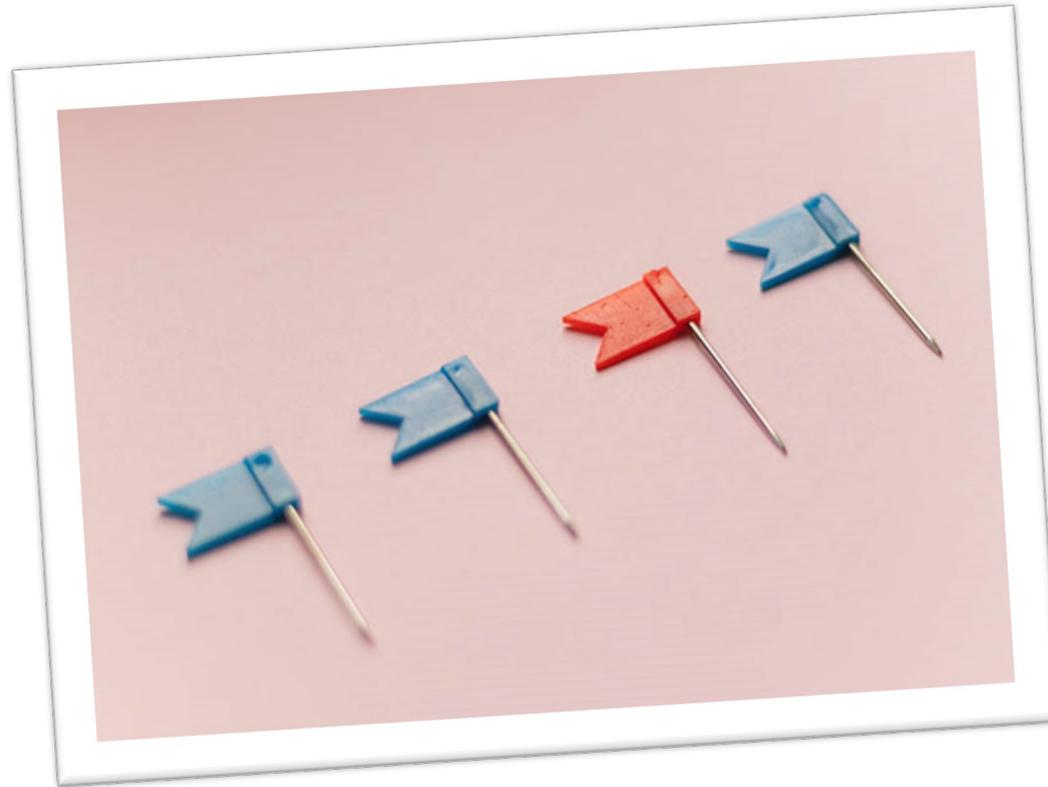
Qualité/jours de formation	1 ^{er} mandat	Renouvellement (nb de jours variable selon l'effectif de l'entreprise)	
		Seuil inférieur à 300 salariés	Seuil supérieur à 300 salariés
Elus au CSE dont référent (titulaires et suppléants) y compris désignés membres de la CSSCT	5 jours*	3 jours quelle que soit la taille de l'entreprise	
		5 jours pour les membres de la CSSCT (3j pour les autres)	
RS au CSE	0 jours (sauf disposition plus favorable d'un accord, par exemple désignation du RS en qualité de membre de la CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés)		
Représentant de proximité	0 jours, sauf à bénéficier de ce droit en qualité d' élu au CSE ou sauf dispositions plus favorables		

*Le congé de formation est pris en une seule fois à moins que le bénéficiaire et l'employeur ne décident d'un commun accord qu'il le sera en deux fois

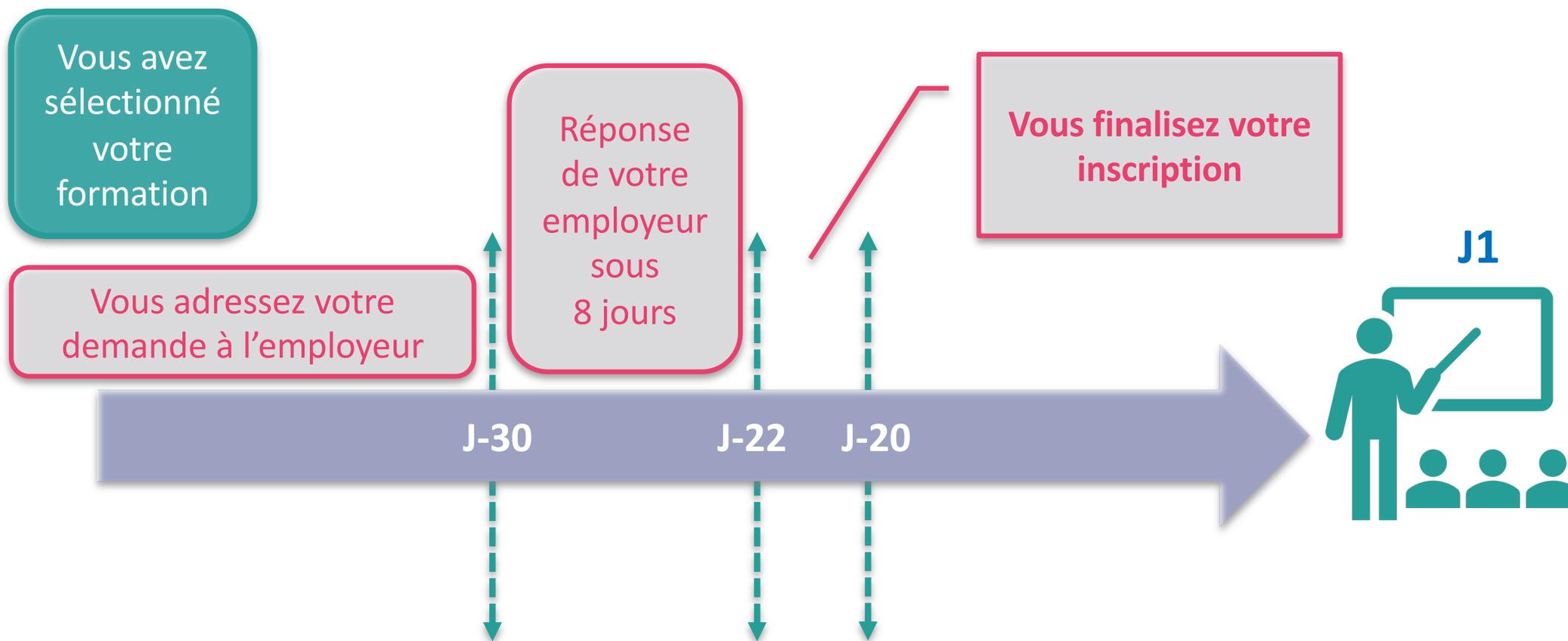


Le temps passé en formation n'est imputé ni sur le crédit d'heures de délégation, ni sur le quota du congé de formation économique, sociale, syndicale et environnementale

PARTIR EN FORMATION : LES ÉTAPES



PARTIR EN FORMATION DEMANDE UN PEU D'ANTICIPATION



AU PROGRAMME DU WEBINAIRE



Introduction



Les enjeux et ressources du CSE



La formation des membres du CSE



La formation avec Syndex

POURQUOI SE FORMER AVEC SYNDEX ?



- ▶ **Vous cherchez un formateur qui comprenne vos préoccupations**
 - Nos formateurs sont tous **experts économiques et/ou travail engagés exclusivement aux côtés des CSE**. Ils ont une expérience sur le terrain.

- ▶ **Vous voulez vous préparer à votre mandat ou renforcer vos compétences**
 - Notre objectif est de faire de vous et de l'équipe du CSE un **interlocuteur pertinent face aux directions**.

- ▶ **Vous cherchez une formation concrète et opérationnelle**
 - Nos formations incluent cas pratiques et mises en situation.
 - Nous sommes des experts-formateurs et non uniquement des formateurs.
 - Notre expérience du « terrain » nous permet de vous faire part de nombreux exemples, de comprendre vos problématiques et de proposer une formation opérante.

- ▶ **Vous cherchez une formation dans votre région**
 - Syndex est présent partout en France. Ses formateurs aussi !

POURQUOI SE FORMER AVEC SYNDEX ?

- ▶ **SYNDEX est certifié QUALIOPi pour les actions de formation.**
A ce titre, nos formations sont éligibles au financement par les OPCO.
- ▶ SYNDEX est agréé par la DREETS d'Ile-de-France pour l'ensemble de la société au titre des formations économiques des CSE ainsi qu'au titre des formations SSCT.

Qualiopi
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Actions de formation*

FORMATIONS DES ÉLUS

Chiffres clés 2021 Syndex

3 148

stagiaires en 2021

323

sessions dispensées
en 2021



96,3%

des stagiaires* estiment
que leurs attentes ont été
prises en compte

89%

des stagiaires interrogés
pensent que la formation
a permis à l'instance d'être
plus efficace et pertinente

91%

disent que la formation les a
aidés à **mieux se positionner**
dans leur rôle

près de 65%

des stagiaires interrogés ont **mis en place**
des actions à l'issue de la formation



Témoignages clients

à propos des formations éco et SSCT

*Avec cette formation, lors des réunions avec la direction,
je sais au moins de quoi je parle*

*Si je devais recommander un organisme, je vous
recommanderais sans hésitation !*

* 227 répondants sur un total de 1 517 stagiaires interrogés, soit 15%.

NOTRE OFFRE

▶ 4 gammes

Les Essentiels : formation économique de l'élu.e (5 jours) et formation SSCT (3 ou 5 jours), en modules ou en parcours, pour acquérir l'indispensable.

Santé, sécurité, conditions de travail : des formations pour mieux maîtriser ces thèmes complexes.

Maîtriser la politique sociale / RH : des modules pour vous donner les moyens de discuter les choix faits par votre employeur

Expert : référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, dialogue social, restructurations, épargne salariale,... pour développer votre action.

▶ La formation en intra

Pour une formation sur mesure axée sur les problématiques de votre entreprise.

Nous élaborons ensemble un contenu de formation à la carte suivant vos propres demandes / besoins / niveau de connaissance et sur la base des documents et informations de l'entreprise : comment les lire, ce qu'ils disent, ce qu'ils ne disent pas, quels compléments apporter.

www.syndex.fr //  // 

DES LIEUX CONVIVIAUX POUR VOUS ACCUEILLIR

- ▶ **Nous vous accueillons chez nous**

Nos formations se déroulent dans nos locaux lorsque c'est possible. Nos salles de réunion sont équipées pour vous recevoir.



- ▶ **Nous pouvons aussi venir à votre rencontre**

Certaines formations seront organisées hors de nos locaux, à proximité de vos lieux de travail et/ou de vie.



- ▶ **À Paris, vos formations dans un immeuble certifié HQE**

La plupart de nos formations peuvent également être assurées à distance

CHIFFRES CLÉS

450
personnes

50 M€
de chiffre
d'affaires

2100
interventions
par an

6
bureaux en
Europe

17
sites en
France



Syndex AQUITAINE

Bordeaux - Tél. : 05 56 89 82 59 - contact-aqu@syndex.fr

Syndex AUVERGNE-LIMOUSIN

Clermont-Ferrand - Tél. : 04 73 98 53 24 - contact-auv@syndex.fr

Syndex BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon - Tél. : 03 81 47 71 80 -
contact-bfc@syndex.fr

Syndex BRETAGNE

Rennes - Tél. : 02 99 87 16 87
Quimper - Tél. : 02 98 53 35 93
contact-bzh@syndex.fr

Syndex CENTRE-VAL-DE-LOIRE

Orléans - Tél. : 06 17 62 53 76 -contact-centre@syndex.fr

Syndex GRAND EST

Villers-lès-Nancy - Tél. : 03 83 44 72 61
Strasbourg - Tél. : 03 88 79 20 10
contact-grandest@syndex.fr

Syndex HAUTS-DE-FRANCE

Lille - Tél. : 03 20 34 01 01 - contact-hdf@syndex.fr

Syndex ÎLE-DE-FRANCE

Paris - Tél. : 01 44 79 13 00 - contact-idf@syndex.fr

Syndex NORMANDIE

Hérouville-Saint-Clair - Tél. : 02 14 99 50 50 - contact-normandie@syndex.fr

Syndex OCCITANIE MÉDITERRANÉE

Montpellier - Tél. : 04 67 10 49 90 - contact-lr@syndex.fr

Syndex OCCITANIE PYRÉNÉES

Toulouse - Tél. : 05 61 12 67 20 - contact-mp@syndex.fr

Syndex PAYS-DE-LA-LOIRE – POITOU-CHARENTES

Avrillé - Tél. : 02 41 68 91 70
Nantes - Tél. : 02 40 72 82 40
contact-pdl@syndex.fr

Syndex PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Aix-en-Provence - Tél. : 04 42 93 73 53 - contact-paca@syndex.fr

Syndex RHÔNE-ALPES

Villeurbanne - Tél. : 04 72 56 22 90 - contact-ra@syndex.fr

Syndex NOUVELLE-CALÉDONIE

Tél. : +33 6 70 88 64 30 - contact-nc@syndex.fr

Syndex RÉUNION

Tél. : +33 6 64 22 92 32 - contact-reunion@syndex.fr

ANTILLES

Tél. : +33 6 70 88 43 45 / +33 6 63 07 05 97

SSCT

Tél. : 01 44 79 15 20
contact-ssct@syndex.fr



CONTACTS

Catherine FAUCHEUX

Champs économiques
c.fauchoux@syndex.fr
06 65 11 79 00

Quyen LY-LINGLIN

Champs SSCT
q.ly-linglin@syndex.fr
07 64 39 06 22



**CONSEILLER
ET ACCOMPAGNER
LES REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS**

CABINET D'EXPERTISE
POUR LES CSE

**Suivez-nous sur
les réseaux sociaux**

syndex.fr //  // 